Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

CEDRIG

Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe

Lignes directrices pour l'accroissement de la résilience et la réduction de l'impact sur la coopération au développement et l'aide humanitaire

Partie I But et concept de CEDRIG, et supports




Table des matières

1. Objectifs et portée

1.1. But et structure du guide

La Direction du développement et de la coopération (DDC) vise à intégrer systématiquement le climat, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans la coopération au développement et l'aide humanitaire, afin d'améliorer la résilience globale des systèmes et des communautés. L'obligation d'intégrer le changement climatique est conforme à l'engagement pris par les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) d'œuvrer pour « une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement et l'aide au développement, à la fois à l'intérieur de leur propre administration et dans le cadre des activités entreprises avec les pays partenaires. » L'obligation relative à la RRC, quant à elle, se fonde sur le Cadre d'action de Hyogo(**CAH**) qui a également été signé par la Suisse. **Les lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe CEDRIG** sont destinées à aider le personnel de la DDC et leurs partenaires de projet à analyser, d'une part, si les stratégies, programmes et projets de coopération en cours ou à l'étude sont exposés à un risque de catastrophe découlant des variations climatiques, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et/ou d'activités tectoniques et, d'autre part, s'ils ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou sur l'environnement. Le document s'articule autour de deux grandes parties :

- La **Partie I** traite des **fondements et du cadre** du guide CEDRIG de la DDC, et indique à l'utilisateur la procédure à suivre pour cette évaluation tout en lui donnant les définitions clés, des explications et des supports.
- La **Partie II** contient le **guide pratique**, qui constitue l'essentiel du document et qui instruira le personnel de la DDC et les partenaires opérationnels sur la manière d'examiner et d'évaluer les stratégies, programmes ou projets quant à leur exposition à un risque important de catastrophe découlant des variations climatiques, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et/ou d'activités tectoniques et quant à l'existence d'un impact significatif sur les émissions de GES et/ou sur l'environnement. Ce guide contient **des explications et des conseils pratiques** qui guideront l'utilisateur dans le processus de CEDRIG.

1.2. Fondements de CEDRIG

Il est communément admis que s'attaquer au risque découlant des variations climatiques, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et d'activités tectoniques est l'un des plus grands défis du moment. Ces risques ont une influence significative sur la résilience des systèmes et des communautés. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables à ces risques de catastrophe du fait de leur forte dépendance aux ressources naturelles et de leur capacité de réaction limitée. Aussi le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles représentent-ils des facteurs de plus en plus importants pour la réalisation des objectifs de développement durable et compromettent sérieusement des priorités essentielles telles que la lutte contre la pauvreté. La communauté de l'aide au développement et de l'aide humanitaire est également consciente de l'impact de ses projets sur les émissions de GES et l'environnement.

Ces dernières années, différents guides et outils ont été créés par des agences de développement pour contribuer à l'intégration de l'adaptation au changement climatique / atténuation du changement climatique et de la RRC dans la coopération au développement[1]. Normalement, les questions environnementales ont été prises en compte séparément. La DDC a développé une approche visant conjointement le climat, l'environnement et la RRC qui est applicable à ses procédures spécifiques.

1.3. Définition du cadre et des termes clés

Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles posent un défi à la coopération au développement et à l'aide humanitaire, car ils peuvent exercer une influence négative sur la réalisation des objectifs de développement durable et des priorités essentielles en matière de développement.

1 A. Olhoff and C. Schaer 2010 : Inventaire des outils et des directives pour l'intégration à grande échelle de l'adaptation au changement climatique, développé par le PNUD fournit un aperçu des outils et des concepts existants.

Pour traiter ce problème, la coopération au développement et l'aide humanitaire peuvent l'aborder sous deux angles différents. Le premier consiste à évaluer les risques potentiels de catastrophe découlant des variations climatiques, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et/ou d'activités tectoniques et à essayer de les réduire (perspective du risque). Le second consiste à se concentrer sur les impacts négatifs, sur les émissions de GES et/ou l'environnement, susceptibles de découler des activités d'aide au développement et d'aide humanitaire et à essayer de les réduire (perspective de l'impact). Ces deux perspectives et les termes clés y relatifs sont expliqués dans les chapitres qui suivent.

1.3.1. Perspective du risque

Définition des termes clés

L'encadré 1 ci-après contient une définition des termes clés utilisés dans la perspective du risque.

Encadré 1 – Termes clés utilisés dans la perspective du risque

- **Changement climatique** : Changement dans l'état du climat, qui peut être identifié (par exemple en utilisant des tests statistiques) par des changements dans la moyenne et / ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement pendant des décennies, voire plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forces externes, ou à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (d'après UN ISDR [Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies] 2009).
- **Variations climatiques** : Variations de l'état moyen et d'autres statistiques du climat à toutes les échelles temporelles et spatiales au-delà des phénomènes climatiques individuels (GIEC 2007).
- **Dégradation de l'environnement** : Processus induit par le comportement et les activités de l'homme qui porte atteinte aux ressources naturelles ou altère négativement les processus ou les écosystèmes naturels (p. ex. dégradation des terres, déforestation, désertification, perte de biodiversité, pollution des sols, de l'eau et de l'air, diminution de la couche d'ozone) (UN ISDR 2004).
- **Activité tectonique** : Processus ou phénomène terrestre naturel incluant des processus d'origine endogène, tectonique ou exogène tels que des mouvements de masse (UN ISDR 2004).
- **Aléa** : Phénomène dangereux, substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et de services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement (UN ISDR) (p. ex. inondations, coulées de boue, sécheresses, désertification, températures extrêmes, avalanches, séismes, tsunamis, mouvements de masse, etc.).
- **Vulnérabilité** : Caractéristiques et circonstances d'une communauté, d'un système ou d'un moyen de subsistance qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger1 (UN ISDR 2009). La vulnérabilité est plus faible s'il existe des facteurs positifs accroissant la capacité des populations à réagir aux aléas (**capacité de réaction ou d'adaptation**[2]).
- **Risque** : Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives (UN ISDR 2009).
- **Catastrophe** : Les catastrophes naturelles peuvent être classées en deux catégories : (1) les catastrophes à évolution lente telles que les sécheresses, dont les situations d'urgence résultent d'un long processus, et (2) les catastrophes à évolution rapide telles que les séismes, les cyclones ou les inondations, où la période d'alerte est courte. Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importantes pertes et impacts humains, matériels, économiques ou environnementaux que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources. Elle est le résultat d'une combinaison entre l'exposition à un danger, les conditions de vulnérabilité et l'insuffisance des capacités ou des mesures visant à réduire les éventuelles conséquences négatives (UN ISDR 2009).
- **Risque de catastrophe** : Pertes potentielles de vies, de l'état de santé, de moyens de subsistance, de biens et de services liées à une catastrophe que pourrait subir une communauté ou une société particulière pendant une période de temps spécifique à l'avenir (UN ISDR 2009). Le risque de catastrophe est décrit comme suit : risque de catastrophe = aléa*vulnérabilité au risque. En d'autres termes, le risque de catastrophe diminue (respectivement augmente) en fonction de la probabilité et de la gravité d'un aléa et de la vulnérabilité.
- **Résilience** : Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques, de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base (UN ISDR 2009).
- **Réduction des risques de catastrophe** : Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à l'analyse et la gestion systématique de leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables (UN ISDR 2009).
- **Adaptation (au changement climatique)** : Ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfices (GIEC 2007b).[3]
- **Adaptation (à des environnements dégradés)** : Le concept étendu d'adaptation s'applique également à des facteurs non climatiques et peut donc être utilisé pour la dégradation de l'environnement.

2 Exemple: La Floride fait face à des aléas physiques majeurs et fréquents tels qu'inondations et tempêtes, mais la vulnérabilité y est moindre, comparée à des endroits connaissant des aléas similaires (notamment en raison de la bonne qualité de l'information, de plans d'évacuation du public efficaces, etc.). Dès lors, le risque global y est plus faible en comparaison avec des lieux exposés aux mêmes aléas mais plus vulnérables.

3 Dans ce manuel, les deux termes sont utilisés conjointement pour désigner les deux concepts utilisés tant par les professionnels RRC (réactions immédiates, prise de décision et traitement de l'impact des aléas) que par ceux de l'adaptation au changement climatique (ajustement aux conditions ou à l'environnement en évolution à moyen et à long terme).

Risque de catastrophe et ses facteurs d'influence

La perspective du risque traite du risque de catastrophe découlant des variations climatiques, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et/ou des activités tectoniques. Le concept clé de la perspective du risque est le **risque de catastrophe**, qui résulte d'une combinaison de divers facteurs comme décrit dans la figure 1.

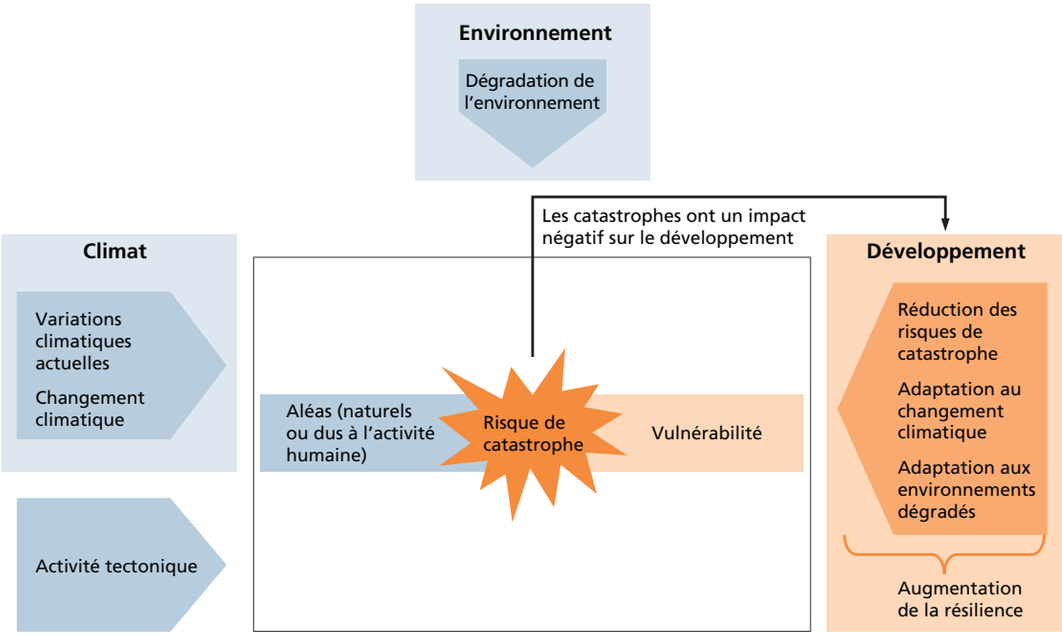

Figure 1 Termes clés de la perspective du risque. Pour des raisons pratiques, le changement climatique actuel, les variations climatiques et les extrêmes climatiques ne sont plus mentionnés séparément. Par la suite, il y est fait référence par le seul terme de changement climatique. Source : adapté de GIEC 2012.

Le changement climatique, les variations climatiques actuelles et les extrêmes climatiques (qui ne font plus l'objet d'une mention séparée dans la suite du texte, cf. encadré 2), la dégradation de l'environnement et les activités tectoniques peuvent causer des aléas et, dans certains cas, les intensifier. Le changement climatique, par exemple, ne se manifeste pas uniquement par une modification des conditions climatiques moyennes mais aussi par une intensification des aléas tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur ou les cyclones. La dégradation de l'environnement, qui d'un point de vue holistique, inclut la dégradation des ressources et la pollution, peut également influencer les aléas.

La vulnérabilité définit le degré de susceptibilité d'une communauté ou d'un système aux effets néfastes d'un aléa. Plus la vulnérabilité est faible, plus la résilience est élevée, ce qui signifie qu'un système dispose d'une meilleure capacité de réaction aux effets d'un danger. Si tous les systèmes ou communautés se caractérisent par une certaine vulnérabilité, elle peut être influencée positivement ou négativement. Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les activités tectoniques exercent généralement une influence négative sur la vulnérabilité.

Le risque de catastrophe peut être réduit par une adaptation au changement climatique, **une adaptation aux environnements dégradés**[4] et la RRC. Ces stratégies se recoupent et se ressemblent à maints égards et contribuent à accroître la résilience des systèmes et des communautés. Dans la suite du document, l'adaptation désigne à la fois l'adaptation au changement climatique et l'adaptation aux environnements dégradés.

Encadré 2 – Variations climatiques & changement climatique

Il importe de souligner que les variations climatiques actuelles et le changement climatique à venir posent un défi à la coopération au développement et à l'aide humanitaire. Il convient donc de répondre au risque global et pas uniquement au risque incrémental lié au changement climatique. Il n'est pas nécessaire de distinguer entre les variations du climat et le changement climatique ; il faut au contraire tenir compte du risque total découlant du climat. D'une manière générale, il n'est pratiquement pas possible d'évaluer les risques imputables au changement climatique (par opposition aux variations climatiques actuelles).

4 Veuillez noter qu'en ce qui concerne la dégradation de l'environnement, l'atténuation de l'impact négatif peut être jugée plus importante que l'adaptation. Cela étant, il reste nécessaire de tenir compte de l'adaptation.

Recoupement entre l'adaptation au changement climatique, l'adaptation aux environnements dégradés et la RRC

Comme décrit précédemment, le risque découlant des catastrophes peut être réduit par l'adaptation (au changement climatique et aux environnements dégradés) et par la RRC[5]. Alors que la recherche dans le domaine du changement climatique et de l'environnement met davantage l'accent sur les changements progressifs et continus comme l'élévation de la température moyenne, celle du niveau des mers, la dégradation des sols et les modifications des schémas de précipitations, les spécialistes de la RRC se concentrent sur la prévention des aléas hydro-météorologiques tels que les inondations et les tempêtes et des aléas géologiques comme les séismes, ainsi que sur la préparation à ces aléas et sur leur gestion. Les priorités sont légèrement différentes, mais les recoupements sont manifestes (ainsi qu'il ressort de la figure 2).

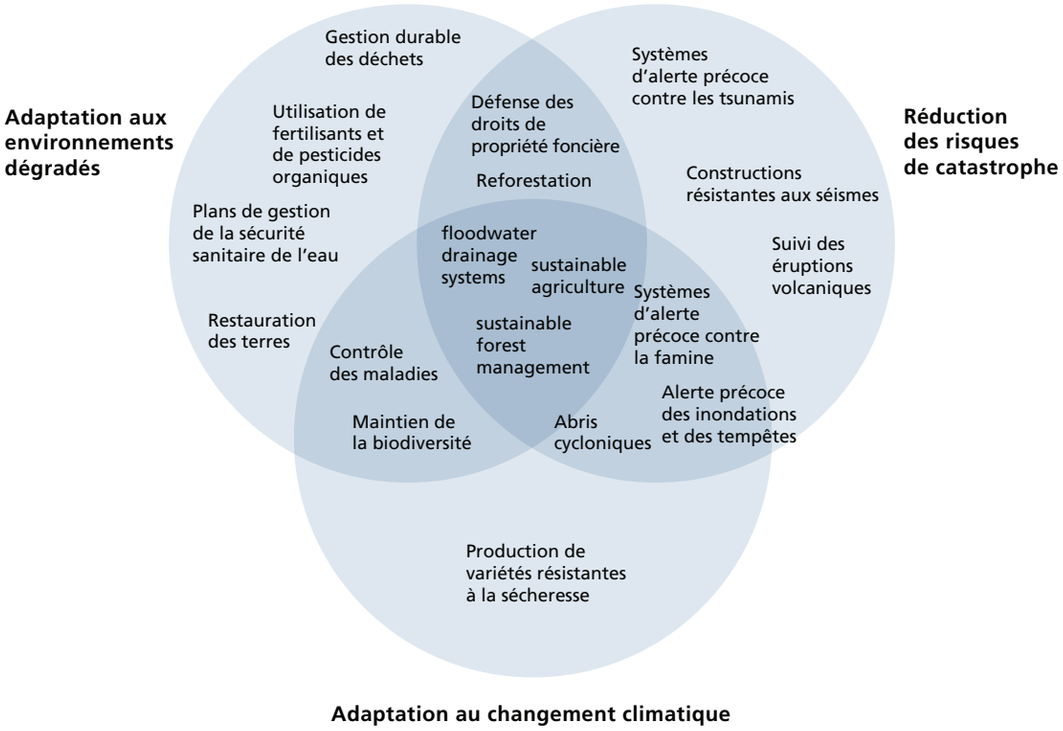

Figure 2 Recoupement entre l'adaptation (au changement climatique et aux environnements dégradés) et la RRC. Source : adapté de Tearfund 2009c.

Dans quelle mesure le changement climatique et la RRC se distinguent-ils du développement au sens classique ?

Il arrive couramment que les mesures d'adaptation se recoupent avec les stratégies de développement « classiques ». Les activités déployées en vue d'atteindre les objectifs de développement peuvent automatiquement entraîner des avantages sur le plan de l'adaptation. Par exemple, les décisions prises dans le cadre d'activités de développement pour diminuer la pauvreté et portant sur des sujets tels que l'alimentation, la formation, les infrastructures et la santé devraient opérer en synergie avec les mesures d'adaptation. En outre, l'adaptation peut se produire de manière indépendante si les communautés adaptent leur comportement, ce, même en l'absence d'informations appropriées à long terme. Par contre, toute action de développement classique ne tenant pas compte du changement climatique risque de **réduire le niveau d'adaptation** ou d'entraver la réalisation des objectifs.

Encadré 3 – Réduction du niveau d'adaptation (risque accru)

- Développement classique qui, en ignorant les impacts dus au changement climatique, entraîne par inadvertance une augmentation de l'exposition et/ou de la vulnérabilité au changement climatique. La réduction du degré d'adaptation peut aussi recouvrir les actions entreprises pour s'adapter aux impacts climatiques, qui non seulement ne réussissent pas à réduire la vulnérabilité, mais qui l'augmentent (OCDE 2009).
- *La construction d'infrastructures de transport dans une zone dangereuse risque de réduire le niveau d'adaptation. Bien que de nouvelles routes soient peut-être insensibles aux intempéries et qu'elles aient été construites en fonction de l'évolution du climat, elles risquent d'attirer de nouveaux lotissements dans des zones sujettes à un impact particulier du changement climatique, comme le littoral, qui est vulnérable à l'élévation du niveau de la mer (OCDE 2009).*

5 Pour une bonne vue d'ensemble de l'interrelation entre la RRC et l'adaptation au changement climatique, consultez le rapport spécial publié par le GIEC en 2012 : Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation (SREX) (en anglais) : http://ipcc-wg2.gov/SREX/

L'adaptation au changement climatique et la RRC peuvent être mises en œuvre soit en tant que stratégie d'adaptation indépendante, soit être intégrées à des processus de développement visant à rendre ceux-ci plus résilients aux catastrophes naturelles ou mieux adaptés au changement climatique. Si, dans certains cas, il est nécessaire de mettre en place des mesures d'adaptation indépendantes, c'est surtout en tant que partie de programmes traditionnels plus vastes que l'adaptation doit être mise en œuvre. Cette approche est qualifiée d'intégration ou de « mainstreaming » de l'adaptation au sein de la coopération au développement et/ou au sein des structures institutionnelles d'un pays partenaire.

La figure 3 indique une manière possible de répartir les activités d'adaptation dans le contexte de la coopération au développement. Dans la partie gauche, l'accent est mis sur la vulnérabilité ; c'est la partie qui recoupe les approches du développement au sens classique. La partie de droite, elle, montre les activités visant les impacts du changement climatique qui échappent au domaine du développement. La partie médiane recense une large palette d'activités ayant différents degrés de vulnérabilité et d'impact (Mc Gray et al. 2007). D'un bout à l'autre, on peut distinguer grosso modo quatre types d'efforts d'adaptation/RRC (de gauche à droite), les deux parties du centre étant celles concernées par l'intégration du climat et de la RRC dans la coopération au développement.

Intégration de l'adaptation au changement climatique et de la RRC dans la coopération au développement

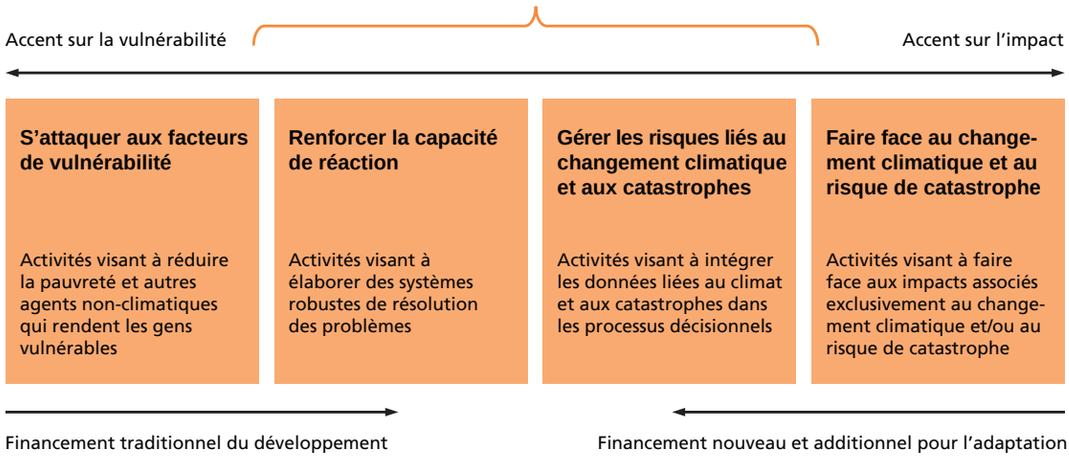

Figure 3 Source : adapté de McGray et al. (2007) dans Klein and Persson (2008).

Gérer l'incertitude, les scénarios et les informations contradictoires

La gestion des risques de catastrophe et des effets du changement climatique est toujours synonyme d'incertitudes. Parfois, même la description de la situation actuelle est déjà une entreprise caractérisée par l'incertitude et celle-ci augmente encore lorsque l'on prend en compte le champ d'évolutions possibles. Même si les différents modèles de changement climatique s'accordent généralement sur les variations de température à large échelle, des incertitudes demeurent concernant les précipitations, la variabilité climatique et les événements extrêmes, en particulier à une échelle plus réduite (nationale, régionale et locale). La climatologie n'est et ne sera pas en mesure de fournir des prévisions quantitatives d'une précision fiable pour tous les aspects du climat à un endroit spécifique, ni actuellement ni dans les années, décennies ou siècles à venir (OCDE 2009). Dès lors, la gestion des incertitudes actuelles et futures est l'un des aspects essentiels de CEDRIG, raison pour laquelle l'approche prend en compte des tendances. Par le passé, la coopération au développement et l'aide humanitaire ont déjà intégré dans leur planification des facteurs hautement incertains comme la démographie, les conditions et les règles économiques ainsi que les aspects de réglementation. Lorsqu'on aborde la question du changement climatique, on est souvent confronté à des scénarios contradictoires. Les modèles climatiques locaux en particulier peuvent prêter à confusion. A court terme, ils peuvent ainsi prédire une baisse de la température locale, tandis qu'à long terme, ce sera le contraire. De tels résultats peuvent être le fruit de phénomènes physiques tels que des changements de l'humidité atmosphérique et/ou de la couverture végétale et reflètent la non-linéarité de la modélisation climatique. Dans de tels cas, il peut être judicieux de comparer différents scénarios et informations, ainsi que d'évaluer les impacts sous un angle plus large et à plus long terme, en sélectionnant les options d'adaptation qui se justifieraient compte tenu des conditions climatiques actuelles ainsi que de tous les scénarios futurs plausibles (appelés approches « no regret » et « low regret »).

1.3.2. Perspective de l'impact

Toutes les activités relevant du développement et de l'aide humanitaire sont susceptibles d'entraîner une augmentation des émissions de GES et/ou une dégradation de l'environnement. Quand bien même la plupart des émissions de GES sont imputables aux pays développés, il ne faudrait pas négliger pour autant leur réduction dans les pays en développement. Par ailleurs, la coopération au développement assume une responsabilité dans l'optimisation des projets visant à réduire d'éventuels impacts environnementaux négatifs (p. ex. sur la qualité de l'air ou de l'eau). Contrairement à l'augmentation des émissions de GES, la dégradation de l'environnement a généralement un impact local direct sur les ressources et, partant, sur les moyens de subsistance à l'échelon local.

La perspective de l'impact porte sur la responsabilité de la coopération au développement et de l'aide humanitaire dans la réduction de l'impact négatif sur les émissions de GES et l'environnement à travers l'application du concept d'atténuation. Dans le présent document, **l'atténuation** désigne tant l'atténuation du changement climatique que l'atténuation de l'impact environnemental. Veuillez noter qu'il s'agit de l'un des termes les plus utilisés dans le contexte de la RRC, même si sa signification diffère selon qu'il se rapporte au climat ou à l'environnement (voir encadré 4). Dans le contexte de la RRC, l'atténuation fait référence à la réduction partielle de l'impact probable (ampleur et gravité), à l'exclusion du niveau de prévention totale. Sous l'angle du climat, cette définition correspondrait au terme « adaptation ». Dans le présent document, nous retenons l'acception du terme atténuation dans ce dernier contexte.

Encadré 4 – Mots clés de la perspective de l'impact

- **Atténuation (sous l'angle du changement climatique) :** Intervention humaine visant à réduire les émissions de GES qui génèrent ou accroissent les puits de carbone (GIEC, 2007).
- **Atténuation (sous l'angle de l'impact environnemental) :** Réduction de l'impact sur l'environnement autres que les émissions de GES, tels que les polluants de l'air.
- **Atténuation (contexte de la RRC) :** Diminution ou limitation de l'impact négatif des aléas et des catastrophes qui leur sont associées (UN ISDR 2009).

1.4. Etendue de CEDRIG

Comme indiqué dans les deux chapitres précédents, dans la coopération au développement et l'aide humanitaire, il y a lieu de prendre en compte tant la perspective du risque que celle de l'impact. Aussi CEDRIG incarne-t-il les deux perspectives par la considération des concepts d'adaptation au changement climatique, d'adaptation aux environnements dégradés, de RRC, d'atténuation du changement climatique et d'atténuation de l'impact environnemental (voir figure 4).

Perspective du risque	Perspective de l'impact
Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique
Adaptation aux environnements dégradés	Atténuation de l'impact environnemental
Réduction des risques de catastrophe	

Figure 4 Perspective du risque et de l'impact dans CEDRIG

Encadré 5 – Approche CEDRIG contre Evaluation de l'impact environnemental

Les projets de la DDC interagissent généralement avec l'environnement, p. ex. avec l'agriculture, des petites infrastructures ou encore l'eau et l'hygiène, raison pour laquelle CEDRIG tient compte également de l'impact environnemental. Néanmoins, l'approche CEDRIG n'est pas aussi exhaustive que l'évaluation de l'impact sur l'environnement (Environmental Impact Assessment, EIA), à laquelle recourent largement les ingénieurs du génie civil et d'autres ingénieurs chargés de la réalisation d'importants travaux de construction tels que des grands barrages ou des centrales de production énergétique. La DDC n'a pas développé d'outil de cette envergure, car ces outils dépassent le cadre de la planification normale de la DDC et de ses partenaires.

1.5. Principes de CEDRIG

L'approche CEDRIG de la DDC est fondée sur les principes suivants :

Principe 1 – Le document d'orientation de l'OCDE et le Cadre d'action de Hyogo comme références

Le document d'orientation de l'OCDE sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et la coopération pour le développement (OCDE 2009)[6] a été approuvé en mai 2009 par les ministres de l'environnement et du développement. Il bénéficie d'une grande légitimité et est reconnu comme cadre de référence par les bailleurs de fonds concernant l'intégration de l'adaptation au changement climatique aux niveaux national, sectoriel, local et des projets. Le document d'orientation de l'OCDE et son approche en quatre étapes sert donc de référence pour CEDRIG. Le Cadre d'action de Hyogo (CAH)[7] fournit un cadre de référence supplémentaire pour CEDRIG. Il encourage une approche stratégique et systématique pour réduire les vulnérabilités et les risques découlant des aléas naturels. Il souligne le besoin de renforcer la résilience des nations et des communautés aux catastrophes et identifie des moyens pour y parvenir.

Principe 2 – Approche modulaire et flexibilité

L'étendue et le niveau de détail de CEDRIG peuvent être adaptés en fonction des besoins et des exigences spécifiques. L'approche modulaire permet d'effectuer dans un premier temps une analyse superficielle de la pertinence du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et/ou des aléas naturels (module 1 ; Evaluation préliminaire du risque et de l'impact), et si nécessaire, une évaluation plus approfondie (module 2 ; Evaluation détaillée au niveau stratégique et programme ou module 3 ; Evaluation détaillée au niveau projet). Par conséquent, l'évaluation détaillée ne s'impose que pour les stratégies, programmes et projets présumés sensibles à un risque de catastrophe et/ou ayant un impact sur les émissions de GES et/ou l'environnement. L'évaluation détaillée au niveau projet décrite ci-après se compose de quatre étapes.

Principe 2 – Intégration aux procédures et à la gestion du cycle de projet (GCP) de la DDC

CEDRIG est l'un des outils proposés par la DDC en matière d'évaluation des risques, qui est obligatoire lors des entrées en matière et des propositions de crédits, et représente une contribution importante à l'analyse des risques majeurs. CEDRIG s'applique à différents niveaux d'activité, tels que stratégies, programmes et projets de coopération. Le guide (dans la Partie II) fournit des conseils pratiques sur la manière d'intégrer les résultats dans les procédures de la DDC (évaluation des risques en tant qu'élément du processus d'entrée en matière et de proposition de crédit, cadre logique, etc.)[8]. CEDRIG est étroitement associé à la GCP de la DDC, les étapes de CEDRIG servant de base pour la GCP (voir figure 5).

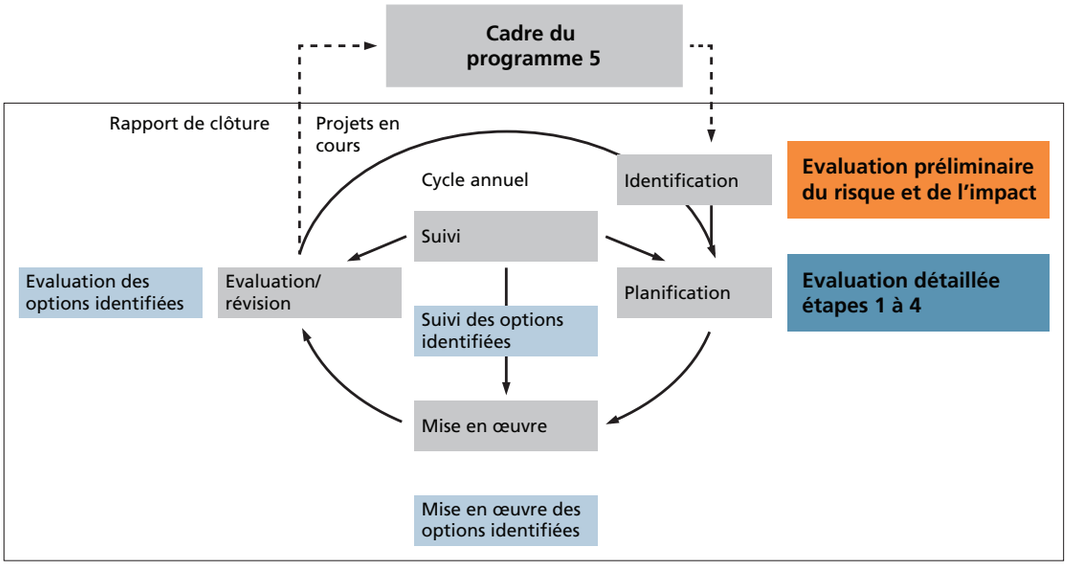

Figure 5 GCP de la DDC et lien avec les modules de CEDRIG (évaluation préliminaire du risque et de l'impact ainsi qu'Evaluation détaillée)

6 Le document d'orientation de l'OCDE est disponible ici : http://www.oecd.org/fr/env/changementclimatique/adaptationauchangementclimatiqueetcooperationpourledeveloppementdocumentdorientation.htm.

7 Cadre d'action de Hyogo : http://www.unisdr.org/files/1217_HFAbrochureFrench.pdf

8 Pour une méthode explicite d'intégration de la RRC, veuillez vous référer également aux Lignes directrices de la DDC sur la réduction des risques de catastrophe (DDC 2008).

1.6. Principaux éléments de CEDRIG

CEDRIG comprend trois modules :

Module 1 – Evaluation préliminaire du risque et de l'impact :
Ce module fait office de premier filtre pour évaluer si les activités sont exposées à un risque élevé de catastrophe découlant du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et/ou d'activités tectoniques et si elles ont un impact significatif sur les émissions de GES et/ou sur l'environnement. C'est sur la base du résultat du module 1 qu'il est décidé s'il y a lieu de procéder à une évaluation détaillée (module 2 ou module 3).

Module 2 – Evaluation détaillée au niveau stratégie et programme :
Le module 2 permet d'intégrer systématiquement l'adaptation au changement climatique et aux environnements dégradés ainsi que la RRC dans les stratégies ou les programmes en cours ou à l'étude. Le module 2 est appliqué uniquement lorsque des risques de catastrophe potentiels importants ont été identifiés dans le module 1 et qu'une évaluation approfondie est jugée nécessaire. Au niveau stratégie et programme, l'approche est désignée par le terme **Lentille Evaluation des risques.** La méthodologie retenue pour les stratégies et les programmes complexes vise un niveau d'examen différent (plus stratégique) de celui du niveau des projets.

Module 3 – Evaluation détaillée au niveau projet :
Le module 3 permet d'intégrer systématiquement, dans le projet en cours ou à l'étude, d'une part, l'adaptation au changement climatique et aux environnements dégradés ainsi que la RRC, d'autre part, l'atténuation du changement climatique et de l'impact environnemental. Ce module est mis en œuvre lorsque des risques de catastrophe et/ou un impact potentiel important ont été identifiés dans le module 1 et qu'une évaluation approfondie est jugée nécessaire. Au niveau projet, l'approche est désignée par le terme **Evaluation détaillée des risques et de l'impact** et se décline en quatre étapes, conformément à l'approche développée par l'OCDE. Elle comporte une évaluation des risques et de l'impact, l'identification des options d'adaptation et de réduction du risque ainsi que des options d'atténuation, la sélection d'options, et la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation. L'approche détaillée pour les projets s'aligne sur une planification de projet détaillée comprenant la formulation d'activités et de cadres logiques.

Pour l'adaptation et la RRC, cette approche est décrite dans la section A) du guide (voir partie gauche de la figure 6) et pour l'atténuation à la section B) (voir partie droite de la figure 6).

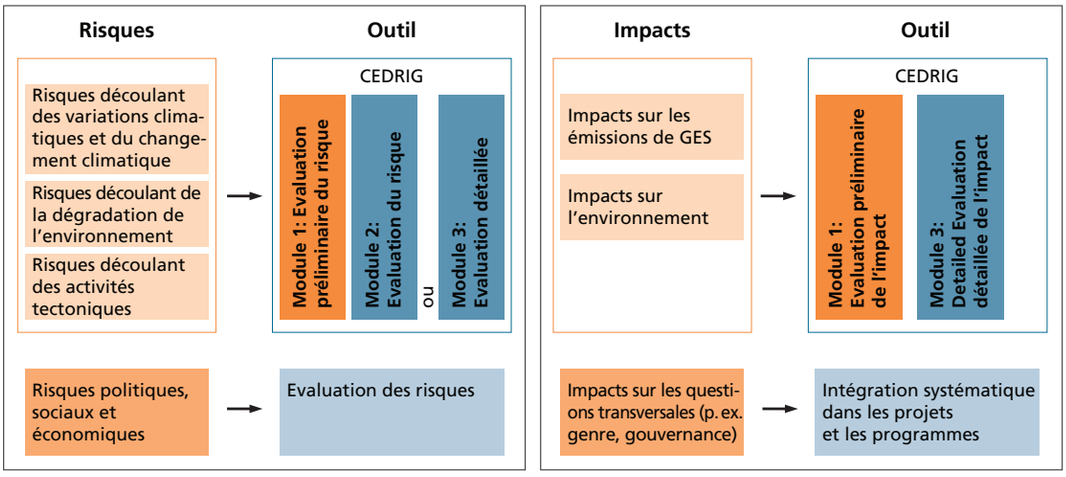

Figure 6 Etendue de CEDRIG et d'autres outils

2. Questions d'organisation et de procédure

L'illustration 7 fournit un aperçu des questions d'organisation et de procédure liées à la mise en œuvre de CEDRIG:

	MODULE 1 **Evaluation préliminaire des risques et de l'impact**	**MODULE 2** **Evaluation détaillée au niveau stratégie et programme** **Lentille pour l'analyse des risques**	**MODULE 3** **Evaluation détaillée au niveau du projet** **Analyse détaillée des risques et de l'impact**
Quel but ?	Première évaluation	Evaluation approfondie au niveau stratégie	Evaluation approfondie au niveau projet
Quoi ?	› Risques de catastrophe liés aux variations du climat, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et/ou aux activités tectoniques › Impacts sur les émissions de GES et/ou sur l'environnement	› Risques de catastrophe liés aux variations du climat, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et/ou aux activités tectoniques › Approche en quatre étapes (étapes A à D)	› Risques de catastrophe liés aux variations du climat, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et/ou aux activités tectoniques › Impacts sur les émissions de GES et/ou sur l'environnement › Approche en quatre étapes (étapes 1 à 4)
Comment ?	Il est proposé de la conduire individuellement ou avec la participation des partenaires de projet impliqués	Il est proposé de la conduire sous la forme d'un atelier auquel participent des partenaires de projet (désignation de trois personnes au moins pour la préparation et la planification de l'atelier, l'animation ainsi que la préparation des contenus thématiques)	Il est proposé de la conduire sous la forme d'un atelier auquel participent des partenaires de projet (désignation de trois personnes au moins pour la préparation et la planification de l'atelier, l'animation ainsi que la préparation des contenus thématiques)
Durée ?	Max. 1 à 2 heures	Traitement par l'équipe : 1,5 à 2 jours Plus temps de préparation d'une durée variable	Traitement par l'équipe : 2 à 3 jours Plus temps de préparation d'une durée variable
Quand ?	Début du processus de planification ou nouvelle phase	Equipe chargée de la stratégie de la DDC, év. avec des partenaires sélectionnés	Elaboration d'un document de projet et d'une proposition de crédit (le plus tôt possible)
Qui ?	Organisations à but non lucratif et country desk	Dans la stratégie ou le programme (cadre des résultats)	Responsable de programme et équipe de projet de la DDC (y compris partenaire chargé de la mise en œuvre)
Intégration	Conclusions à intégrer dans l'entrée en matière ou en vue d'une révision, contribution à l'évaluation des risques	In the strategy or programme (Results framework)	Dans le document de planification = PRODOC, cadre logique et proposition de crédit (y c. sa partie consacrée à l'évaluation des risques)

Illustration 7 Aperçu des aspects d'organisation et de procédure

Quelle stratégie ou quel programme/projet faut-il soumettre à CEDRIG ?

Le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles représentent un défi pour une vaste palette d'objectifs de développement. Il est dès lors recommandé d'effectuer une évaluation préliminaire des risques et de l'impact (module 1) pour l'ensemble des stratégies, politiques, programmes et projets (ci-après nommés activités). L'évaluation plus détaillée au niveau stratégie ou projet se limitera toutefois aux stratégies, programmes ou projets potentiellement exposés à des risques significatifs résultant de catastrophes ou à même d'avoir un impact sur les émissions de GES et/ou sur l'environnement (identifiés sous le module 1).

Afin d'éviter les redondances, aucune évaluation détaillée n'a besoin d'être menée lorsque des stratégies, programmes ou projets très semblables ont déjà été évalués, sous réserve que le contexte en termes de risque est très proche. Ces stratégies, programmes et projets ne doivent pas obligatoirement être soumis à la procédure, mais peuvent profiter des résultats d'une évaluation similaire précédente.
S'agissant des projets d'aide humanitaire, cet outil doit également être appliqué, sauf en cas d'urgence.

Quand effectuer un Contrôle climat et RRC et comment intégrer les résultats dans les procédures de la DDC?

CEDRIG doit être effectué aussitôt que possible lors de l'identification et de la planification d'une nouvelle stratégie, d'un nouveau programme ou projet ou d'une nouvelle phase d'une stratégie, d'un programme ou d'un projet (cf. illustration 5). En cas de nouvelle activité, l'évaluation préliminaire des risques et de l'impact (module 1) doit se faire au début du processus de planification et les résultats doivent être intégrés à la proposition d'entrée en matière et/ou à la proposition de crédit. Dans le cas d'une intervention en cours, l'évaluation préliminaire doit se faire au moment de la révision.

Une éventuelle évaluation détaillée (module 2 ou module 3) est à effectuer au moment de l'élaboration du document de projet ou de la stratégie de coopération et de la proposition de crédit. Il est recommandé de mettre en pratique l'outil dans les meilleurs délais avant que tout le contenu ne soit développé et d'intégrer les résultats dans les documents correspondants (stratégies et programmes : documents relatifs à la stratégie et cadre des résultats ; projets : (1) document de planification et (2) dans le chapitre 7 (gestion des risques), annexe 2 (cadre logique) et annexe 5 (analyse des risques) de la proposition de crédit). Une description plus détaillée est fournie dans les sous-chapitres respectifs de la Partie II de ce document ainsi que dans l'aperçu de l'illustration 7.

Qui doit effectuer CEDRIG et qui doit y participer ?

Encadré 6 – Pour qui ?

Veuillez noter que CEDRIG est une approche développée à l'intention des professionnels œuvrant dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. CEDRIG est une approche visant à renforcer la capacité des personnes impliquées dans tous les domaines et secteurs thématiques touchant à la coopération au développement et à l'aide humanitaire. Il est possible de faire appel à des experts pour bénéficier de leur avis spécifique.

Les responsabilités et les processus d'élaboration varient en fonction du module de CEDRIG utilisé. Le module 1 doit être effectué individuellement, par la personne chargée du programme concerné (responsable de programme national et/ou à la Centrale). Si nécessaire, l'examen peut également être effectué au travers d'une approche participative impliquant des partenaires du projet. La liste de contrôle fournie pour l'examen est suffisamment éloquente et l'évaluation préliminaire peut être effectuée sans le soutien complémentaire d'experts. La décision de savoir si une évaluation détaillée doit être effectuée relève de la compétence de la personne responsable au Buco et est indiquée dans la proposition d'entrée en matière.

L'élaboration du module 2 et du module 3 est plus complexe et obéit à une approche participative impliquant les acteurs concernés. La responsabilité générale de la mise en œuvre de CEDRIG incombe aux personnes chargées du programme (ou à l'équipe responsable des stratégies de pays). Idéalement, l'évaluation détaillée est menée sous forme d'atelier de travail (p. ex. dans le cadre d'un atelier de planification) permettant la participation des différents acteurs (représentants DDC, partenaires de projet, groupes cibles, etc.). La responsabilité de la préparation et de la planification de l'atelier devrait être répartie entre différentes personnes impliquées dans le projet, selon leurs aptitudes et leur niveau de connaissance dans ce domaine.

Idéalement, la modération est effectuée par des experts ne faisant pas partie de l'équipe du projet mais qui connaissent l'approche méthodologique. Il faudrait également désigner une personne (expert faisant ou ne faisant pas partie de l'équipe de projet ou autre personne que le modérateur) pour aider à préparer les interventions thématiques. L'équipe peut solliciter les conseils et le soutien du Réseau Changement Climatique & Environnement ainsi que du Réseau Réduction des Risques de Catastrophe de la DDC. Ces deux réseaux sont responsables de coordonner les activités relatives au climat et à la RRC et de faciliter l'application de l'outil au sein des divisions opérationnelles de la DDC.

Quant à savoir combien de personnes doivent participer à la mise en œuvre de l'approche, la décision appartient à l'équipe de projet concernée. L'élaboration détaillée de CEDRIG est décrite dans les sous-chapitres respectifs de la partie II. D'autres informations destinées au personnel de la DDC et aux partenaires à l'origine de ou impliquées dans la mise en œuvre de CEDRIG et préparant, par exemple, un atelier (initiateurs, préparateurs thématiques et modérateurs) figurent sur les sites web de la DDC : www.sdc-climateandenvironment.net et www.sdc-drr.net/CEDRIG

Quel doit être le niveau de détail de la mise en œuvre de CEDRIG ?

La méthodologie CEDRIG est un cadre de travail permettant un maximum de flexibilité. Le niveau de détail de l'approche peut être adapté au problème (risques/impacts) et aux besoins. L'évaluation préliminaire des risques et de l'impact (module 1) ne prend pas plus d'une ou deux heures (selon le degré de familiarité avec les sujets), tandis que l'évaluation détaillée (module 2 et module 3) nécessite généralement deux à trois jours de consultations sous forme d'atelier de travail / de consultation des acteurs, ainsi que quelques jours supplémentaires pour la compilation des données et des informations sur la stratégie, le programme ou le projet, des questions liées au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles, ainsi que pour la préparation de la modération. Le temps requis pour cette préparation peut sensiblement varier selon les connaissances thématiques et méthodologiques existantes.

3. Supports

3.1. Service de soutien fourni par la DDC

Pour obtenir un soutien ou des informations complémentaires, vous pouvez contacter et/ou consulter les sites web des deux réseaux compétents de la DDC, qui renseignent sur tous les tableaux, ainsi que sur les ateliers pilotes et autres activités pionnières :

Le réseau Climate Change & Environment de la DDC (http://www.sdc-climateandenvironment.net), qui fait partie du « Global Programme Climate Change » de la DDC et qui compte des représentants de la Centrale et des personnes actives sur le terrain.

Le réseau RRC de la DDC (http://www.sdc-drr.net), qui comprend des représentations de la Centrale ainsi que des personnes sur le terrain.

3.2. Supports complémentaires

(I) Documents de portée générale et lignes directrices :

CAH 2005 : *Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 (indique les engagements internationaux et le cadre d'action concernant la réduction des risques de catastrophe) : http://www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-french.pdf.*

GIEC 2012 : *Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique (Special Report on Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation, SREX) : https://www.ipcc-wg1.unibe.ch/srex/downloads/SREX_SPM_French.pdf.*

GIEC 2007 : *Changement climatique 2007 : http://passthrough.fw-notify.net/download/680404/http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf*

OCDE 2009 : *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement – document d'orientation (constitue le cadre conceptuel de ce rapport)*

DDC 2007 : Disaster risk reduction in the project cycle management (Outil GCP) (fournit les éléments de base sur la manière d'intégrer la RRC dans la gestion du cycle de projet de la DDC, en anglais/espagnol).

DDC 2010a : Climate Change & DRR check concept & consultation (fournissent le contexte et la raison de ce rapport, en anglais)

DDC 2008 : Directives de la DDC sur la réduction des risques de catastrophe (constituent le cadre de référence de la DDC concernant la RRC).

(II) Manuels et outils :

A. Olhoff and C. Schaer 2010 : *A Stocktaking Report on screening tools developed by UNDP (fournit un aperçu des différents outils et supports disponibles en vue d'intégrer de manière générale l'adaptation dans la coopération au développement, en anglais)*

Pain pour le prochain/EPER 2009 : *Outil Participatif des Changements Climatiques et Risques de Catastrophes (outil pratique fournissant au lecteur de nombreux liens utiles, en anglais)*

Commission européenne 2009 : *Guidelines on the Integration of Environment and Climate Change into Development Cooperation (directives pratiques sur l'intégration de l'environnement dans la planification du développement, en anglais/espagnol)*

«Sector scripts» d'EuropeAid : *http://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/documents/172a_fr.pdf*.

EuropeAid 2009 *: Manuel d'intégration de l'environnement pour la coopération au développement de la CE : http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/documents/thematic/europeaid-environmental-handbook_fr.pdf*.

GEF : *Outil de suivi pour projets d'adaptation (AMAT) : http://www.thegef.org/gef/tracking_tool_LDCF_SCCF*

GIZ 2011a : *manuel de référence pour la surveillance spécifique du changement climatique dans la coopération internationale : http://www2.gtz.de/dokumente/bib-2011/giz2011-0445de-klimawirkungen.pdf*.

GIZ 2011b : *Adaptation to Climate Change: New findings, methods and solutions, Eschborn : http://www2.gtz.de/dokumente/bib-2011/giz2011-0159en-climate-change.pdf*.

GTZ 2010 : *Integrating Climate Change Adaptation into Development Cooperation (manuel de formation pratique fondé sur le Document d'orientation de l'OCDE. Le manuel de formation est conçu par la GTZ ; en anglais).*

GTZ 2009a : *Accounting for Emissions (en anglais) : http://star-www.giz.de/dokumente/bib-2009/gtz2009-0176en-accounting-emissions.pdf*.

GTZ 2009b : *Information sur le changement climatique pour une adaptation effective : Manuel à l'intention des praticiens : http://www2.gtz.de/dokumente/bib-2009/gtz2009-0175fr-changement-climatique.pdf*.

GTZ 2008 : *Accounting for Greenhouse Gas Emissions in Energy-Related Projects (en anglais) : http://www.cetesb.sp.gov.br/geesp/docs/mundo/25.pdf*.

Fondation Thegreenhouse gas protocol initiative : *http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools/all-tools*

FIRC 2010 : *Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation National Plan/Programme Suggested Performance Framework, document interne de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, décembre 2010.*

ISDR 2008 (en anglais) *: http://ocha.unog.ch/drptoolkit/PreparednessTools/DRR/Indicators_of_Progress_HFA%20-%20ISDR.pdf*.

ProVention 2007 (en anglais) : *http://ebookbrowse.com/gdoc.php?id=306191691&url=c96daf891ef73b736990c7c8a1008ab1*.

DDC et Intercoopération 2011 : réduction des risques et protection des biens (outil de planification de la RRC utilisé au Bangladesh) : http://www.intercooperation-bd.org/PDF/DRR%20capex%20June-11.pdf.

Tearfund2009a: *http://tilz.tearfund.org/webdocs/Tilz/Topics/Environmental%20Sustainability/CEDRA%20checklist.doc*.

Tearfund2009b: *http://tilz.tearfund.org/webdocs/Tilz/Topics/Environmental%20Sustainability/CEDRA%20D5.pdf*.

Tearfund2009c: *http://tilz.tearfund.org/webdocs/Tilz/Topics/Environmental%20Sustainability/EA_C9465_web.pdf*.

PNUD-PNUE 2011 : Mainstreaming Climate Change Adaptation into Development Planning: A Guide for Practitioners : http://www.unep.org/pdf/mainstreaming-cc-adaptation-web.pdf.

USAID 2007 : *http://www.usaid.gov/what-we-do/environment-and-global-climate-change*.

WRI 2007 : http://pdf.wri.org/weathering_the_storm.pdf.

(III) Plateformes de savoir :

Adaptation Learning Mechanism (**ALM**) (http://www.adaptationlearning.net/) est une plateforme interactive de partage d'informations mise en place par le PNUD en collaboration avec la Banque mondiale, le PNUE, la CCNUCC et le GEF. Cette plateforme fournit des nouvelles concernant les initiatives d'adaptation au climat et des informations générales sur l'adaptation au climat, y compris les partenaires, les méthodes, les outils et les expériences dans ce domaine.

*Climate Adaptation Knowledge Exchange (**CAKE**) (http://www.cakex.org/) met à disposition différents types de ressources et d'outils ainsi qu'une plateforme de communication sur l'adaptation au changement climatique.*

*La plateforme **Earth Trends** de l'Institut des ressources mondiales (World ressources institute, WRI (http://www.wri.org/project/earthtrends/) fournit des informations spécifiques sur l'état de l'environnement dans certains pays.*

*Page web de la **FAO** (http://www.webgeo.de/fw_32/) sur le changement climatique et l'adaptation au changement climatique.*

GFDRR (https://www.gfdrr.org/gfdrr/) : La Facilité Mondiale pour la Prévention des Risques et le Relèvement est un partenariat de 32 pays et 6 organisations internationales aidant les pays en développement à réduire leur vulnérabilité face aux aléas naturels et à s'adapter au changement climatique. Ce site web fournit des liens utiles concernant l'adaptation au changement climatique et la RRC.

***IPCC** (http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_and_data_reports.htm).*

***Communications nationales** : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2979.php, **PANA** : http://unfccc.int/cooperation_support/least_developed_countries_portal/submitted_napas/items/4585.php.*

***Preventionweb** (http://www.preventionweb.net/english/) est un site répondant au besoin d'information des spécialistes de la RRC, notamment grâce au développement d'outils d'échange de l'information facilitant la collaboration. On peut y trouver des informations sur la conception et le développement de projets de même que des documents de référence, ainsi que des services prévus à cet effet.*

Platform on Disaster Risk Reduction (http://www.sdc-drr.net/) ; cette plateforme propose une vue d'ensemble des concepts et des stratégies pertinentes pour la DDC. On y trouve également une sélection d'outils, de publications et de possibilités de formation dans le domaine de la RRC.

La plateforme SDC Network CC & Environment (http://www.sdc-climateandenvironment.net/) est placée sous l'égide du Programme Global Changement Climatique de la DDC.

L'agence suédoise de coopération au développement international (**SIDA**) met actuellement au point un outil d'évaluation préliminaire qui sera disponible sous peu sur son site web : http://www.slu.se/en/collaborative-centres-and-projects/swedish-eia-centre/.

***UNDP ClimateChange Country Profiles** (http://www.geog.ox.ac.uk/research/climate/projects/undp-cp/) : rapports sur plus de 50 pays contenant des cartes et des diagrammes sur le climat observé et sur les prévisions climatiques.*

*La page web de la **CCNUCC** (http://unfccc.int) est le site officiel de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et fournit toutes les informations essentielles.*

*Le site de **l'UNISDR** (United Nations International Strategy for Disaster Reduction) : http://www.unisdr.org/. La plateforme des Nations Unies (Division for Sustainable Development) (http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_ni/ni_index.shtml) informe sur les principaux défis environnementaux dans une sélection de pays.*

*Le site web de l'agence américaine de protection de l'environnement (**U.S. Environmental Protection Agency - U.S. EPA**) (http://www.epa.gov/climatechange/emissions/index.html) fournit des informations sur les sources et les puits relatifs à différents GES.*

***WeAdapt** (http://www.weadapt.org/) est une plateforme web pratique diffusant les documents existants en matière d'adaptation et provenant de sources diverses. Elle est un forum de discussion rassemblant les*

« bonnes pratiques » (recommandations, articles, études de cas, outils et liens) concernant un large éventail de sujets concernant l'adaptation au changement climatique (vulnérabilité, mapping des risques, évaluations multi-critères, etc.). Une nouvelle fonction, la « couche d'adaptation » pour Google Earth, permet d'accéder aux activités d'adaptation, aux partenariats, etc., dans le monde entier au moyen de Google Earth.

Analyses environnementales nationales (CEA) de la Banque mondiale *(http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/ENVIRONMENT/0,,contentMDK:21239844~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:244381,00.html) : analyses conduites pour certains pays.*

La base de données des indicateurs de la Banque mondiale *(http://data.worldbank.org/indicator/all).*

(IV) Outils de données :

Adaptation Atlas *(http://www.adaptationlearning.net/partner/adaptation-atlas) est un outil de cartographie utile pour chaque pays.*

ci:grasp *(http://cigrasp.pik-potsdam.de/) propose un service d'information sur le climat et fournit des connaissances fondées sur les stimuli climatiques actuels et prévus, sur l'impact climatique et les options d'adaptation à l'échelon national et régional : http://cigrasp.pik-potsdam.de/.*

Le ***Climate Change knowledge Portal*** *(http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/) proposé par la Banque mondiale permet de rechercher des données sur les climats régionaux et les impacts projetés. Cet outil donne un premier aperçu ou une idée des changements possibles, avec toutefois certaines incertitudes quant à ces projections : http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/*

Exporateur de changement climatique *(Climate Change Explorer – CCE) (http://weadapt.org/knowledge-base/using-climate-information/the-climate-change-explorer-tool) est logiciel client qui propose une interface permettant de télécharger, gérer et générer des situations modélisées. Il fournit aux utilisateurs une base d'analyse à partir de laquelle on peut explorer des variables de climat correspondant aux décisions d'adaptation qui ont été prises.*

The Conservancy ***Climate Wizard*** *(http://www.climatewizard.org/) fournit des données historiques sur le climat ainsi que des projections à échelle réduite.*

Emergency Events Database (EM-DAT) *(http://www.emdat.be/) ournit un répertoire et une analyse systématiques de données relatives au risque de catastrophe. La base de données fournit des profils pratiques par pays et par catastrophe, des listes de catastrophe, des cartes de référence ainsi que des tendances en matière de catastrophe.*

IPCC Data Visualization *est un outil du Centre de distribution des données du GIEC qui fournit des données climatiques, socio-économiques et environnementales relatives au passé et à des scénarios prévisionnels. http://www.ipcc-data.org/maps/. Vous pouvez consulter des nuages de points sous : http://www.ipcc-data.org/maps/. Vous pouvez consulter des nuages de points sous : http://www.ipcc-data.org/sres/scatter_plots/scatterplots_home.html.*

MunichRe *(http://www.munichre.com/de/reinsurance/business/non-life/georisks/natcatservice/default.aspx) Comprenant plus de 28 000 entrées, NatCatSERVICE est la base de données la plus complète du monde recensant les pertes subies à la suite de catastrophes. Une carte détaillée du monde est disponible sur NatCatService.*

Preventionweb *(http://www.preventionweb.net/english/hyogo/progress/reports/?pid:222&pil:1) : contient des rapports sur les progrès établis dans le Cadre d'action de Hyogo.*

PRECIS (http://www.metoffice.gov.uk/precis/) a été développé comme un instrument servant à l'imagerie en haute résolution de données relatives au changement climatique, pour autant de régions du monde que possible. Le but est de mettre PRECIS à la libre disposition des pays en développement, afin qu'ils puissent développer des scénarios de changement climatique dans leurs centres nationaux spécialisés, renforçant ainsi leurs propres capacités et misant sur leur savoir-faire en matière de climatologie. Ces scénarios peuvent être utilisés dans le cadre d'études d'impact, de vulnérabilité et d'adaptation, et peuvent servir à la préparation des rapports nationaux telles que requises par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

SAGE *(http://www.sage.wisc.edu/mapsdatamodels.html) vise à améliorer la compréhension de l'environnement et la manière dont il affecté par les activités humaines. A cette fin, le centre met à disposition des cartes, des modèles informatiques et des données pour décrire le fonctionnement des écosystèmes terrestres, des systèmes hydrauliques et du climat.*

SERVIR *(http://www.servir.net) st un système de visualisation régionale et de surveillance pour l'Amérique centrale et l'Afrique qui fait appel à des données satellite et à d'autres données géolocalisées pour améliorer les connaissances scientifiques et les processus décisionnels. SERVIR traite des neuf domaines d'intérêt pour la société définis par le Global Earth Observation System of Systems : catastrophes, écosystèmes, biodiversité, météorologie, eau, climat, océans, santé, agriculture et énergie. Dans ce contexte, le terme « climat » couvre non seulement les conditions météo du moment, mais aussi les projections en matière de changement climatique.*

Swiss Re *(http://www.swissre.com/clients/client_tools/about_catnet.html): les fonctions et les données CatNet™ facilitent l'obtention d'un aperçu et d'une évaluation professionnels de l'exposition aux aléas naturels à tout endroit du monde. Ces avantages font de CatNet™ un outil précieux pour l'élaboration de profils de risque locaux, régionaux et suprarégionaux. Les caractéristiques principales de CatNet sont un atlas des aléas naturels, des données d'assurance spécifiques par pays et des liens renvoyant à des statistiques en matière de catastrophe.*

Glossaire

Adaptation
Mesures d'ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténuent les dommages ou en valorisent les bénéfices (CCNUCC). Dans le guide, l'adaptation désigne l'adaptation au changement climatique et l'adaptation aux environnements dégradés.

Capacité d'adaptation/capacité à réagir
Capacité des personnes, des organisations et des systèmes, en utilisant les compétences et les ressources disponibles, à faire face et à gérer des conditions difficiles, des situations d'urgence ou de catastrophes (UN ISDR). Le terme adaptation fait référence à des ajustements aux conditions changeantes et à un processus à long terme visant à maintenir le niveau de vie, tandis que le terme de capacité à réagir s'inscrit souvent dans le court terme et est lié à la capacité à faire face aux conséquences d'un événement dangereux ou extrême. Pour CEDRIG, les deux notions sont combinées pour former l'expression capacité d'adaptation/capacité à réagir.

Sensibilisation
Processus consistant à informer le public en général, à accroître le niveau de conscience des risques et de la manière dont la population peut agir pour réduire son exposition aux risques (UN ISDR).

Renforcement des capacités
Efforts visant à développer les aptitudes humaines ou les infrastructures de société d'une collectivité ou d'une organisation qui sont nécessaires pour réduire le niveau de risque (UN ISDR).

Changement climatique
Le climat est modifié si, pendant une période prolongée (des décennies, voire plus), on observe un changement statistiquement significatif, soit dans les mesures de l'état moyen, soit des variations climatiques pour un endroit ou une région spécifique, éventuellement en raison de processus naturels ou de changements anthropogéniques durables de l'atmosphère ou de l'utilisation des terres (UN ISDR).

Variations climatiques
Variations de l'état moyen et d'autres statistiques du climat sur toutes les échelles temporelles et spatiales au-delà des événements climatiques individuels. La variabilité peut être due à des processus naturels ou à des variations des forçages anthropiques (GIEC 2007).

Catastrophe
Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importantes pertes humaines, matérielles, économiques ou environne-

mentales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources. Elle est le résultat d'une combinaison entre l'exposition à un danger, les conditions de vulnérabilité et l'insuffisance des capacités ou des mesures visant à réduire les éventuelles conséquences négatives (UN ISDR). Les catastrophes naturelles peuvent être classées en deux catégories : (1) les catastrophes à évolution lente telles que les sécheresses, dont les situations d'urgence résultent d'un long processus, et (2) les catastrophes à évolution rapide telles que les séismes, les cycones ou les inondations, qui ne préviennent pas ou peu.

Gestion des risques de catastrophe

Processus de recours systématique aux décisions administratives, compétences opérationnelles, capacités et organisation administratives pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées de la société et des collectivités en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et risques de catastrophes environnementales et technologiques qui leur sont liées. Ce processus comprend toute forme d'activité, notamment les mesures structurelles et non-structurelles visant à éviter (prévention) ou à limiter (atténuation et état de préparation) les effets néfastes des aléas (UN ISDR).

Réduction des risques de catastrophe

Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables (UN ISDR).

Dégradation de l'environnement

Processus induit par le comportement et les activités de l'homme qui porte atteinte aux ressources naturelles ou altère négativement les processus ou les écosystèmes naturels (p. ex. dégradation des terres, déforestation, désertification, perte de biodiversité, pollution des sols, de l'eau et de l'air, diminution de la couche d'ozone) (UN ISDR).

Réchauffement de la planète

Augmentation de la température moyenne de la planète due à ce que l'on appelle l'augmentation de l'effet de serre.

Gaz à effet de serre

Gaz tel que la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, les chlorofluorocarbones (CFC) et les hydrochlorofluorocarbones (HCFC), qui absorbent et restituent les radiations infrarouges, contribuant à réchauffer la surface de la Terre et ainsi à modifier le climat (PNUE, 1998) (UN ISDR).

Aléa

Phénomène dangereux, substance, événement physique, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement (UN ISDR).

Impact

Conséquences d'un changement climatique, d'un aléa environnemental ou de toute autre catastrophe naturelle frappant des systèmes naturels ou humains.

Réduction du niveau d'adaptation (risques accrus)

Développement classique qui, en faisant abstraction de l'impact du changement climatique, augmente par mégarde l'exposition et/ou la vulnérabilité au changement climatique. Elle peut aussi englober les initiatives d'adaptation aux effets climatiques qui accentuent la vulnérabilité au lieu de la diminuer (OCDE 2009).

Mesures d'atténuation (RRC)

Réduction ou limitation de l'impact négatif des aléas et des catastrophes (mesures structurelles et non-structurelles) (UN ISDR). CEDRIG applique la définition des mesures d'atténuation du changement climatique.

Mesures d'atténuation (changement climatique)
Intervention humaine visant à réduire les émissions de GES qui génèrent ou accroissent les puits de carbone (GIEC, 2001).

« No regrets » Mesures produisant des avantages indépendamment du changement climatique.

Etat de préparation Connaissances et capacités développées par les gouvernements, les professionnels d'intervention et autres organisations concernées, les communautés et les individus, de manière à anticiper efficacement à un impact probable, imminent ou en cours, à y réagir ou à surmonter ses conséquences (UN ISDR).

Prévention Ensemble d'activités permettant d'éviter complètement l'impact négatif des aléas, et de minimiser les catastrophes environnementales, technologiques et biologiques qui leur sont associées (UN ISDR).

Résilience Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques, de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base (UN ISDR).

Risque Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives (UN ISDR).

Vulnérabilité Caractéristiques et circonstances d'une communauté, d'un système ou d'un moyen de subsistance qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger. La vulnérabilité est plus faible s'il existe des facteurs positifs accroissant la capacité des populations à réagir aux aléas (capacité de réaction ou d'adaptation) (DDC 2008).

Abréviations et acronymes

EAP	Evaluation de l'assistance pays
BCP	Bilan Commun de Pays
CEA	Country Environmental Analysis (analyse de la performance environnementale)
CEDRIG	Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe
BUCO	Bureau de coordination
DCD	Direction de la coopération pour le développement (OECD)
RRC	Réduction des risques de catastrophe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial)
GFDRR	Global Facility for Disaster Risk Reduction and Recovery (Facilité Mondiale pour la Prévention des Risques et le Relèvement)
GES	Gaz à effet de serre
GPCC	Programme Global Changement Climatique
CAH	Cadre d'action de Hyogo
TIC	Technologies de l'information et de la communication
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plans Nationaux d'Adaptation
PANA	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
GCP	Gestion du cycle de projet
DDC	Direction du développement et de la coopération
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UN ISDR	International Strategy for Disaster Risk Reduction (Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies)

Littérature

Birkmann, J. et al. 2009 : Relever le défi : Recommandations et critères de qualité pour établir le lien entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique (en anglais). Dans: Birkmann, Joern, Tetzlaff, Gerd, Zentel, Karl-Otto (eds.) DKKV Publication Series 38, Bonn.

Pain pour le prochain/EPER 2009 : Outil participatif sur les aspects climatiques et les risques de catastrophes. Intégration du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe dans les projets de développement à l'échelon des collectivités, document de travail (en anglais), version 5, décembre 2009.

Commission européenne 2009 : Lignes directrices pour l'intégration de l'environnement et des changements climatiques dans la coopération au développement, Europe Aid 2009.

GIZ 2011a : Les effets du climat : Manuel de référence pour la surveillance spécifique du changement climatique dans la coopération internationale, Eschborn 2011 (en allemand).

GIZ 2011b : Adaptation to Climate Change: New findings, methods and solutions, Eschborn 2011 (en anglais).

GTZ 2010 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération au développement. Formation pratique fondée sur le document d'orientation de l'OCDE – Manuel de formation, version mai 2010 (en anglais).

GTZ 2009a : Méthode de calcul des émissions. Nouvel outil de calcul des émissions testé dans six projets en matière d'énergie, Eschborn 2009 (en anglais).

GTZ 2009b : Information sur le changement climatique pour une adaptation efficace ; manuel du praticien, Eschborn mai 2009 (en anglais)

GTZ 2008 : Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre dans des projets en matière énergétique. Application d'un outil de calcul des émissions pour l'assistance technique, Eschborn 2008 (en anglais)
HFA 2005 : Cadre d'action de Hyogo (CAH) 2005-2015. Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, Hyogo 2005 (en anglais)

GIEC 2012 : Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique (en anglais). Un résumé à l'intention des décideurs est disponible en français.

GIEC 2007 : Changement climatique 2007 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Rapport du Groupe de travail II au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (en anglais), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

ISDR 2008 : Indicateurs de progrès : Orientation sur la mesure de la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Secrétariat des Nations Unies sur la stratégie internationale de réduction des risques de catastrophe (UN ISDR), Genève 2008 (en anglais).

McGray, H. and R.J.T. Klein 2007: « Weathering the Storm »: Options pour un cadre d'adaption et de développement, World Resources Institute, Washington, D.C. (en anglais)

OCDE 2009 : Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement – document d'orientation, Paris 2009.

Olhoff A. and C. Schaer 2010 : Outils de screening et directives pour l'intégration à grande échelle de l'adaptation au changement climatique dans l'aide au développement – rapport de situation, PNUD, New-York 2010 (en anglais).

Klein, R.J.T. and Persson, Å. 2008 : Financement de l'adaptation au changement climatique : problèmes et priorités, rapport No 8 Plateforme européenne sur le climat, Bruxelles (en anglais).

ProVention 2007 : Evaluation des actions de réduction des risques de catastrophe, note d'orientation 13, secrétariat du consortium ProVention, Genève 2007 (en anglais).

Schipper 2007 : Adaptation au changement climatique et développement : Exploration des liens, Tyndall Centre for Climate Change Research Working Paper 107, Norwich, Royaume-Uni (en anglais).

DDC et Intercoopération 2011 : Réduction des risques et protection des biens : du pilotage à la généralisation de la réduction des risques de catastrophe dans les initiatives de développement au Bangladesh, juin 2011 (en anglais).

DDC 2010a : Concept et consultation CC & RRC, document interne, Berne 2010 (en anglais).

DDC 2010b : Efficacité des engagements de la DDC en matière de réduction des risques de catastrophe, rapport technique interne, août 2010 (en anglais).

DDC 2008 : Lignes directrices de la DDC relatives à la réduction des risques de catastrophe, publié par la Direction du développement et de la coopération, Berne 2008 (en anglais).

DDC 2007 : Réduction des risques de catastrophe dans la gestion de cycle de projet, ouvrage publié par la Direction du développement et de la coopération, Berne 2007 (en anglais).

Tearfund 2009b : CEDRA – Evolution du climat et évaluation de l'adaptation et des risques de dégradation de l'environnement, Tearfund, 2009 (en anglais).

Tearfund 2009c : Evaluation environnementale à appliquer sur des projets à impact moyen, Tearfund, 2009 (en anglais).

PNUD-PNUE 2011 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement : Guide pratique (en anglais).

UN/ISDR 2009 : Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe, Genève.

UN/ISDR 2004 : Vivre avec le risque – examen des actions de réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale, Genève (en anglais).

USAID 2007 : Adaptation au changement et aux variations de climat. Manuel d'orientation pour la planification du développement, août 2007 (en anglais).

WRI 2007: Options « Weathering the Storm » pour un cadre d'adaptation et de développement, World Resources Institute, 2007 (en anglais).

Impressum

Publication:
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC
3003 Berne
www.deza.admin.ch

Mise en page:
Communication visuelle DFAE, Berne

Commandes:
Information FDFA
Tél.: +41 (0)31 322 44 12
E-mail: info@deza.admin.ch

Auteurs principaux :
Myriam Steinemann, Madeleine Guyer (INFRAS)

Equipe de projet :
Janine Kuriger, Ueli Mauderli, Naraya Carrasco, Barbara Rothenberger, Franz Stössel

Contributions :
Roberto Méndez, Nicole Cloth, Miriam Downs, Urs Bloesch, Daniel Kull, ainsi que d'autres membres du réseau Changement climatique & Environnement et des réseaux RRC de la DDC

Responsabilités thématiques :
Programme Global sur le Changement Climatique et Aide Humanitaire

Contact spécialisé:
Direction du développement et de la coopération DDC
Programme global Changement climatique
Tél.: +41 31 225 9282
E-mail: gpcc@deza.admin.ch
http://www.sdc-climateandenvironment.net
http://www.sdc-drr.net

Cette publication est disponible en français, en anglais et en espagnol et peut être téléchargée sur le site web www.sdc.admin.ch/publications.

Berne, 2012